

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par la société « La Nouvelle Société Avant-Scène SA » de la société « Adeesy SARLAU » aux côtés de son associée historique Madame « Meryem BOUTALEB » à travers l'acquisition de 40% de son capital social et des droits de vote associés

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** « La Nouvelle Société Avant-Scène SA » ;
- **L'associée historique :** Madame « Meryem BOUTALEB » ;
- **La cible :** « Adeesy SARLAU ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Secteur de l'exploitation des espaces publicitaires.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 18 mai 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par la société « La Nouvelle Société Avant-Scène SA » de la société « Adeesy SARLAU » aux côtés de son associée historique Madame « Meryem BOUTALEB », et ce à travers l'acquisition de 40% de son capital social et des droits de vote associés.

« La Nouvelle Société Avant-Scène SA » est une société anonyme au capital social de 10 000 000 dirhams, dont le siège social est situé au Lot Vita n°28, Avenue Hassan II, Rabat, immatriculée au Registre du Commerce de Rabat sous le numéro 11837. La Nouvelle Société Avant-Scène est une agence de communication active dans les domaines de la communication événementielle, de la production d'événements non musicaux, du digital, des relations médias, de l'exploitation de sites à vocation culturelle et événementielle, ainsi que de la production de supports de communication.

Madame Meryem BOUTALEB est une personne physique de nationalité marocaine. Elle est la fondatrice et l'associée unique de la société « Adeesy SARLAU », dont elle détient 100% du capital social et des droits de vote associés.

« Adeesy SARLAU » est une société à responsabilité limitée à associé unique, au capital social de 100 000 dirhams, dont le siège social est situé à Place Ollier, 33 angle Taoufik Al Hakim et Najib Mahfoud, 1er étage, Gauthier, Casablanca et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 295601. « Adeesy SARLAU » est active dans le domaine du conseil en stratégies médiatiques et l'achat et l'exploitation d'espaces publicitaires digitaux et non digitaux, au profit de ses clients.

Fait à Rabat le 07 mai 2026